



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 6 avril 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES (MZ) N° 29'851-511 : PRÉAVIS

Vu le projet de loi modifiant les limites de zones (MZ) sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 4A et d'une zone des bois et forêts) à la route Jean-Jacques Rigaud,

vu le plan N° 29'851-511 y afférent dressé par le Département chargé de l'aménagement du Territoire le 23 juin 2011,

vu l'enquête publique N° 1890 qui s'est déroulée du 11 novembre au 12 décembre 2016.

vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 15 février 2017, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions par la commission Territoire lors de sa séance du 22 mars 2017,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 4 juin 1987,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **15 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions,**

de préavis **favorablement** le projet de modification des limites de zones (MZ), plan N° 29'851-511, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 4A et d'une zone bois et forêts), à la route Jean-Jacques Rigaud.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 29 mai 2017.

Chêne-Bougeries, le 18 avril 2017

Flávio BORDA D'ÁGUA
Président du Conseil municipal